



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2016

Partie 1 – Rapport semestriel d'activité

Partie 2 – Information financière semestrielle résumée

Compte de résultat consolidé semestriel

Etat de résultat global semestriel

Bilan consolidé semestriel : actif

Bilan semestriel consolidé : passif

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidé semestriel

Notes aux comptes consolidés semestriels

Partie 3 – Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle résumée

Partie 4 – Attestation du responsable du rapport financier semestriel



Société anonyme au capital de 12.999.215,04 euros
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris
342 376 332 R.C.S. PARIS

1. ANALYSE DE L'ACTIVITE DU GROUPE ET DU RESULTAT

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2016	30 juin 2015	Exercice clos le 31-déc-2015
COMPTE DE RESULTAT			
Chiffre d'affaires	2 296,9	2 159,9	4 414,4
Ebitda	808,5	725,0	1 489,9
Résultat opérationnel courant	360,2	329,7	666,2
Autres produits et charges opérationnels	-3,0	-2,1	-4,2
Résultat opérationnel	357,2	327,6	662,0
Résultat financier	-26,1	-30,9	-58,0
Autres produits et charges financiers	-22,3	-11,6	-24,5
Impôts sur les résultats	-118,6	-122,3	-244,5
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	-	-
Résultat net	190,4	162,9	335,0
BILAN			
Actifs non-courants	6 111,2	4 410,1	5 755,3
Actifs courants	1 021,5	874,5	1 432,7
<i>Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>329,4</i>	<i>162,6</i>	<i>720,1</i>
Actifs destinés à être cédés	24,5	27,9	26,0
Total de l'actif	7 157,2	5 312,5	7 214,0
Capitaux propres	2 793,1	2 454,2	2 637,2
Passifs non-courants	2 582,8	607,3	1 899,1
Passifs courants	1 781,3	2 251,1	2 677,7
Total du passif	7 157,20	5 312,5	7 214,0
TRESORERIE			
Capacité d'autofinancement	792,5	721,2	1 472,7
Flux net de trésorerie lié aux investissements ¹	-858,9	-612,9	-1 219,9
Flux net de trésorerie Groupe (hors financement et dividendes) ²	-190,6	-67,2	-76,1
Dividendes	-24,1	-23,0	-23,0
Endettement net	1 402,9	1 161,9	1 191,4

¹ Incluant l'investissement relatif au premier paiement des fréquences 700MHz pour un montant de 236,7 millions d'euros

² Intérêts financiers et fréquences 700MHz inclus

1.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

Fort du succès de ses offres Haut Débit et Très Haut Débit sous la marque Free, le Groupe Iliad (le «**Groupe**») s'est imposé comme un acteur majeur sur le marché des télécommunications fixes en France. Avec le lancement en 2012 de ses offres mobiles, le Groupe est devenu un opérateur intégré à la fois présent dans le Haut et Très Haut Débit fixe et dans le mobile. Sur ces deux segments d'activité, le Groupe a forgé son succès autour des 4 piliers suivants : simplicité des offres, prix attractifs, excellente qualité de service et innovation technologique.

Quatre ans après son entrée sur le marché mobile, le Groupe est l'un des principaux opérateurs télécom en France avec plus de 18 millions d'abonnés, dont plus de 12 millions d'abonnés mobiles et plus de 6 millions d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit. Au 30 juin 2016, il disposait de 24%³ de part de marché Haut Débit et Très Haut Débit fixe et de 17,4%⁴ de part de marché mobile. Le Groupe poursuit sa croissance rentable sur le premier semestre 2016, réalisant un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros, en hausse de 6,3% par rapport au premier semestre 2015 (7,3% hors terminaux).

La présentation géographique de l'activité du Groupe correspond à la France, où le Groupe exerce l'essentiel de son activité. Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

À diverses reprises dans ce rapport de gestion les notions suivantes sont utilisées :

Ebitda : résultat opérationnel avant amortissement et dépréciation des immobilisations et des avantages de personnel (correspondant aux charges de rémunérations non monétaires liées aux salariés).

Chiffre d'affaires services Mobile : chiffre d'affaires Mobile hors ventes de terminaux.

Ces indicateurs sont utilisés par le Groupe comme mesure de la performance opérationnelle.

1.1.1 Formation du chiffre d'affaires

(a) Offres fixes (Haut Débit et Très Haut Débit)

Présentation des offres et services disponibles sous les marques Free et Alice

Le Groupe propose différentes offres d'accès à Internet (de 9,99 euros par mois à 37,97 euros par mois) à ses abonnés avec mise à disposition d'une box.

Selon l'éligibilité de la ligne de l'abonné, Free propose des forfaits Haut Débit et Très Haut Débit :

- **via ADSL** qui permet aux abonnés d'accéder à l'Internet avec un débit minimum de 2 Mbit/s, pouvant atteindre les 22,4 Mbit/s dans les zones dégroupées, et 17,6 Mbit/s dans les zones non dégroupées en fonction de l'éligibilité de la ligne (débits IP) ;
- **via VDSL2** qui permet aux abonnés en zones dégroupées et ayant des lignes courtes d'atteindre des débits allant jusqu'à 100 Mbit/s en réception et 40 Mbit/s en émission ;
- **via la Fibre optique (FTTH)** qui, dans les zones couvertes par Free, permet aux abonnés de bénéficier d'un accès à Internet à Très Haut Débit (THD) (jusqu'à 1 Gbit/s en réception et jusqu'à 200 Mbit/s en émission).

³ Estimation de la Société

⁴ Métropole hors M2M

Ces offres permettent aux abonnés, selon le forfait choisi, de bénéficier des services présentés ci-après :

- **la téléphonie** : tous les abonnés bénéficient d'un service de téléphonie comprenant les appels émis depuis leur modem vers les numéros fixes en France métropolitaine (hors numéros courts et spéciaux), ainsi que vers les lignes fixes de 60 ou plus de 110 destinations selon les forfaits. De plus, différentes offres sont proposées aux abonnés afin de bénéficier de la gratuité ou de la forfaitisation des appels émis vers les mobiles en France métropolitaine ;
- **Free propose la plus importante offre télévisuelle du marché** en permettant à ses abonnés d'accéder à un service de télévision comprenant plus de 500 chaînes dont environ 90 et 230 chaînes (selon les forfaits) dans les premiers bouquets basiques. Plus de 170 chaînes Haute Définition et 70 chaînes en service de rattrapage viennent enrichir ces bouquets ;
- **Free propose à ses abonnés d'accéder à de nombreux services à valeur ajoutée** comme la télévision de rattrapage (Freebox Replay), la vidéo à la demande (VOD ou S-VOD), l'abonnement aux chaînes payantes (Canal+, BeIn Sport...) ou des jeux vidéo.

Dans le cadre des offres d'accès souscrites, le Groupe met à disposition une box. A ce jour, il propose deux offres principales :

- **L'offre Freebox Révolution** qui permet de connecter tous les terminaux et d'accéder à internet dans les meilleures conditions. Elle est enrichie de nombreux services innovants comme le serveur NAS permettant un stockage jusqu'à 250Go, accessible en permanence quel que soit l'endroit où se trouve l'abonné, d'un lecteur Blu-Ray™, mais également des appels inclus vers les mobiles en France métropolitaine et elle intègre les dernières technologies (Courant Porteur en Ligne, télécommande gyroscopique, manette de jeux, haut-parleurs) ;
- **L'offre Freebox mini 4K** (offre d'entrée de gamme), remplaçante de la Freebox Crystal, première box triple-play sous AndroidTV™, la plateforme de Google™ à destination de la TV, compatible 4K / Ultra Haute Définition, avec de nombreux services innovants (télécommande à recherche vocale, utilisation du téléphone mobile comme télécommande, boîtier compatible Bluetooth™...) et des dimensions en faisant la box la plus compacte du marché (11 x 15 cm) ;
- **Enfin, le Groupe a proposé dans le cadre de ventes promotionnelles ponctuelles la Freebox Crystal.** Depuis le remplacement de la Freebox Crystal par la Freebox mini 4K dans l'offre d'entrée de gamme du Groupe, la Freebox Crystal n'est plus disponible au sein des offres commerciales du Groupe. Toutefois, et dans une logique de réutilisation du parc de box déjà existant, le Groupe a proposé de manière ponctuelle cette box à des conditions promotionnelles.

Offres et services d'hébergement disponibles sous les marques Online, Dedibox et Iliad Entreprises

L'activité d'hébergement du Groupe se décline sous trois activités, chacune représentée par une marque :

- **l'hébergement mutualisé**, vendu sous la marque Online, correspond à l'hébergement de sites internet ainsi qu'à l'achat / la revente de noms de domaines. Ce service est facturé sur la base d'un abonnement annuel et s'adresse essentiellement aux particuliers ou aux très petites entreprises ayant un besoin d'espace de stockage relativement faible ;
- **l'hébergement dédié**, vendu sous la marque Dedibox correspond à la mise à disposition d'un serveur dédié aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises souhaitant sécuriser leurs données. La prestation est facturée sur une base d'abonnement mensuel ;

- **la colocation de serveurs.** Cette prestation de service consiste à mettre à disposition des surfaces dans un espace totalement sécurisé et accessible.

(b) Offres mobiles

Le Groupe propose deux forfaits mobiles simples et généreux à ses abonnés depuis son lancement commercial :

- **Forfait 2 euros/mois (0 euro/mois pour les abonnés Freebox)** qui permet aux abonnés d'avoir accès à 120 minutes d'appels en France métropolitaine et vers les DOM, vers les fixes de 100 destinations internationales et vers les mobiles des États-Unis, du Canada, d'Alaska, d'Hawaï, des DOM et de la Chine, ainsi que les SMS/MMS illimités en France métropolitaine, 50 Mo d'Internet mobile en 3G/4G, et un accès illimité à FreeWifi. Cette offre est sans engagement et inclut les services comme la messagerie vocale, la présentation du numéro ou le suivi conso. Cette offre a été conçue principalement pour les abonnés utilisant surtout la voix et à la recherche d'un prix compétitif. Dans le cadre de cette offre, l'abonné peut accéder en option à des minutes et Mo supplémentaires, ainsi qu'aux appels vers l'international et depuis l'étranger ;
- **Forfait Free à 19,99 euros/mois (15,99 euros/mois pour les abonnés Freebox)** intégrant les appels, les SMS et les MMS en illimité ainsi qu'un accès Internet jusqu'à 20 Go en 3G et jusqu'à 50 Go en 4G (débit réduit au-delà), sans engagement. Tous les abonnés à cette offre bénéficient également de la gratuité totale des appels émis vers les fixes de 100 destinations, de la gratuité des appels vers les mobiles des États-Unis, du Canada, d'Alaska, d'Hawaï, des DOM et de la Chine et d'un accès illimité au réseau FreeWifi. Au premier semestre 2016, Free a encore enrichi son offre, incluant désormais les communications depuis l'Australie, la Norvège et l'Islande, en plus de l'ensemble des pays de l'Union Européenne, des Etats-Unis, du Canada, d'Israël, de Guyane, de la Réunion, de Mayotte et des Antilles françaises, durant 35 jours par an, pour chacune des destinations.

Par ailleurs, le Groupe propose une sélection des derniers téléphones mobiles. Dans une logique de transparence et afin de permettre à ses abonnés de choisir librement le forfait de leur choix avec le téléphone de leur choix, le téléphone est vendu séparément du forfait. L'abonné peut dès lors choisir d'acquérir ou non un téléphone. Plusieurs solutions s'offrent à lui :

- acheter un terminal au comptant ;
- acheter un terminal en étalant son paiement : 4 fois sans frais ou 24 fois, selon les modèles de terminaux ;
- louer un terminal : pour les smartphones haut de gamme, les abonnés se voient proposer la possibilité de louer leur mobile pendant minimum 24 mois. Selon le terminal, l'abonné effectue un paiement initial d'un montant compris entre 99 euros et 199 euros puis doit régler une mensualité pendant 24 mois comprise entre 15 euros et 25 euros (selon le terminal). Au terme de ces 24 mois, l'abonné peut renvoyer son terminal et bénéficier d'une nouvelle location avec un terminal de dernière génération, ou prolonger la location de son terminal.

Dans tous les cas, le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires correspondant lors de la réception du téléphone mobile par l'abonné.

1.1.2 Principaux coûts opérationnels du Groupe

(a) Principaux coûts opérationnels des offres fixes du Groupe :

- **d'une part, l'Option 1** (abonnés dégroupés) permettant au Groupe de commercialiser des offres transitant totalement (hors boucle locale) sur son propre réseau.

En Option 1, les coûts directs par abonnement et par mois, tels que mentionnés dans l'offre de référence du dégroupage de l'opérateur historique sont les suivants au 30 juin 2016 :

Coûts opérationnels dégroupage partiel

- Location de la paire de cuivre et du filtre ADSL : 1,77 euro

Coûts opérationnels dégroupage total

- Location de la paire de cuivre : 9,10 euros⁵

- **d'autre part, l'Option 5** (abonnés non dégroupés) où Free et Alice revendent une prestation de gros proposée par l'opérateur historique.

En Option 5, pour un abonnement vendu au même prix, les coûts par abonnement et par mois sont composés des coûts d'accès et des coûts liés à la prestation de collecte.

Coûts d'accès :

- Dans l'offre « DSL Access », l'abonnement mensuel est fixé depuis le 1^{er} avril 2015 à 4,79 euros ;
- L'abonnement mensuel pour l'offre « DSL Access Only », est quant à lui fixé depuis le 1^{er} mars 2016 également à 12,63 euros.

Coûts liés à la prestation de collecte

Aux coûts d'accès s'ajoutent les coûts de la prestation de collecte IP-ADSL dont la charge est variable en fonction du débit utilisé par la totalité des abonnés Option 5. Les conditions spécifiques valables sur le premier semestre 2016 ont été les suivantes :

- Consommation (par Mbit/s) : 7,00 euros
- Frais d'accès : 5,40 euros

La marge brute et la marge d'exploitation avant amortissements des immobilisations sont donc sensiblement supérieures pour l'offre relevant de l'Option 1 en comparaison de celle relevant de l'Option 5. L'objectif du Groupe consiste donc à maximiser la proportion de ses abonnés en Option 1, ou alors, lorsque cela est techniquement possible, en proposant directement une offre en Option 1 aux nouveaux abonnés résidant dans une zone de dégroupage.

- **Le Groupe propose également à ses abonnés, dans les zones éligibles, de migrer sur une offre FTTH**

La marge brute et la marge d'exploitation avant amortissements des immobilisations sur ce type d'offre sont sensiblement plus élevées que pour l'Option 1, le Groupe n'ayant plus à supporter les coûts opérationnels liés à la location de la paire de cuivre à l'opérateur historique.

⁵ Coût applicable depuis le 1^{er} mars 2016

L'objectif du Groupe consiste donc à maximiser la proportion de ses abonnés en FTTH, dans les zones éligibles lorsque cela est techniquement possible.

(b) Les coûts d'interconnexions de terminaison d'appel vocal mobile

La terminaison d'appel a été de 0,76 centime d'euro sur le premier semestre 2016 contre 0,78 centime d'euro sur le premier semestre 2015.

(c) Les coûts d'itinérance

Le Groupe supporte le coût de la prestation d'itinérance. Cette prestation d'itinérance a été définie dans le cadre d'un contrat signé avec l'opérateur historique au cours du 1^{er} semestre 2011. Depuis sa signature, le contrat d'itinérance a été adapté afin de prendre en compte la croissance du nombre d'abonnés, notamment au niveau des capacités d'interconnexion. Ce contrat d'une durée initiale de 6 ans à compter de la date de lancement commercial et portant sur les technologies 2G et 3G a été prolongé le 15 juin 2016, et court maintenant jusqu'à fin 2020.

Le contrat d'itinérance permet au Groupe :

- De proposer un service aux abonnés équipés d'un terminal 2G
- De compléter la couverture de son propre réseau qui est en cours de déploiement

La marge brute et la marge d'exploitation avant amortissements des immobilisations sont donc sensiblement différentes lorsque le trafic est en itinérance ou directement sur le réseau Free Mobile. Les niveaux de marges sont significativement supérieurs lorsque le trafic est transporté par le réseau Free Mobile. Les niveaux de marges dépendent également (i) de l'évolution des habitudes de consommation des abonnés, notamment en ce qui concerne la data, et (ii) de la part du nombre d'abonnés sur un Forfait Free à 19,99 euros/mois (ou 15,99 euros/mois pour les abonnés Freebox).

L'objectif du Groupe consiste donc à maximiser la proportion du trafic transporté sur son propre réseau, en poursuivant ses objectifs de déploiement présentés au § 1.1.3.d, ainsi que d'augmenter la proportion d'abonnés au Forfait Free à 19,99 euros/mois (ou 15,99 euros/mois pour les abonnés Freebox) notamment en faisant migrer les abonnés de l'offre 2 euros/mois (ou 0 euro/mois pour les abonnés Freebox) vers l'offre à 19,99 euros/mois (ou 15,99 euros/mois pour les abonnés Freebox). Cette évolution est favorisée par les usages croissants de l'Internet mobile au quotidien.

Dans le cadre des pouvoirs attribués le 6 août 2015 par la loi Macron à l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, l'Autorité a entamé en 2015 les travaux d'examen des accords de mutualisation (itinérance, ran-sharing).

Ces travaux ont donné lieu à la mise en consultation publique d'un projet de lignes directrices le 12 janvier 2016 et à la publication de lignes directrices le 25 mai 2016 appelant notamment les opérateurs à fixer des dates d'extinction progressives des accords d'itinérance actuellement en vigueur.

Le 15 juin 2016, Iliad et Orange ont annoncé avoir conclu un avenant au contrat d'itinérance 2G/3G courant jusqu'à fin 2020 et mettant en œuvre le désengagement progressif de Free Mobile de son itinérance sur le réseau d'Orange. Ce désengagement est conforme à l'objectif d'Iliad de disposer de son propre réseau mobile pour disposer d'une autonomie technique et commerciale la plus large possible.

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes a constaté le 30 juin 2016 qu'au regard des lignes directrices publiées le 25 mai 2016, il n'était pas nécessaire de lancer un examen formel du contrat d'itinérance conclu entre Free Mobile et Orange sur le fondement de la loi du 6 août 2015.

1.1.3 Investissements et dotations aux amortissements

(a) Haut Débit

(i) Réseau de transmission et dégroupage de la boucle locale

Avec près de 100 000 km de fibres, le Groupe a déployé, en moins de 15 ans, un des plus importants réseaux IP français tant par son étendue que par le volume de trafic transporté. Le Groupe s'appuie sur cet important réseau pour relier les Nœuds de Raccordement Abonnés (NRA) et permettre le dégroupage de la boucle locale. Sur le premier semestre, le Groupe a poursuivi l'extension de sa couverture en ouvrant plus de 600 nouveaux NRA, et dispose ainsi de près de 8 800 NRA dégroupés et d'une couverture de près de 90% des foyers français au 30 juin 2016.

Les fibres optiques du réseau de transmission sont amorties sur des durées comprises entre 10 et 27 ans. Les équipements installés dans les NRA (DSLAM Freebox) sont amortis sur 5 ans et 6 ans.

(ii) Coûts opérationnels et investissement par abonné

Les coûts opérationnels ainsi que les investissements entre l'Option 1 et l'Option 5 diffèrent de façon significative.

Les principaux coûts liés à l'Option 1 sont :

- la mise à disposition d'une box. Sur le premier semestre 2016, le coût de la Freebox varie de plusieurs dizaines d'euros pour la Freebox Crystal, à 165 euros pour la Freebox mini 4K et jusqu'à 290 euros pour la Freebox Révolution ;
- les frais d'accès au service de dégroupage (appelés également frais de câblage ou FAS) facturés par l'opérateur historique, à hauteur de 50 euros par abonné pour le dégroupage total et de 66 euros par abonné pour le dégroupage partiel ;
- les frais de logistique et d'envoi des modems.

L'ensemble de ces éléments (boîtiers Freebox, frais d'accès et frais logistiques) sont amortis sur des durées de cinq ou sept ans.

Dans le cadre de l'Option 5, le montant total de l'investissement est plus faible puisque la majorité des nouveaux abonnés est équipée de Freebox Crystal dont le montant est de quelques dizaines d'euros.

Dès lors les principaux frais engagés sont constitués des frais d'accès facturés par l'opérateur historique :

- Frais d'accès au service « DSL Access » : 56,00 euros
- Frais d'accès au service « DSL Access Only » : 61,00 euros
- Frais d'accès au service « DSL Access Only »
(accès préalablement détenu par l'opérateur) : 17,00 euros

Ces frais d'accès sont également amortis à compter de la mise en service sur une période de sept ans.

(b) Déploiement des réseaux Très Haut Débit

(i) Migration du réseau fixe vers la technologie VDSL2

Fidèle à son image d'innovateur, le Groupe s'est lancé dès 2013 dans un vaste plan de migration de ses équipements de réseau (DSLAM Freebox) vers la technologie VDSL2. A ce jour, le réseau fixe du Groupe est 100% compatible VDSL, permettant ainsi aux abonnés éligibles d'augmenter leurs débits.

(ii) Déploiement d'un réseau « FTTH »

La fibre optique, adoptée depuis longtemps par les opérateurs de télécommunications pour leurs liaisons longue distance, s'affirme comme la technologie de transmission la plus rapide, la plus fiable et la plus puissante. Elle permet en effet le transport de données à la vitesse de la lumière et offre des débits de plusieurs centaines de Mb/s, voire beaucoup plus. C'est elle qui a notamment permis le formidable essor d'Internet au niveau mondial.

Avec un réseau de desserte en fibre optique aux débits montant et descendant élevés, l'utilisation simultanée de différents services multimédias devient réellement possible.

Le déploiement de la boucle locale en fibre optique répond à un cadre réglementaire différent selon les zones géographiques.

L'Arcep a ainsi défini dans sa décision n°2013-1475 du 10 décembre 2013 une liste de 106 communes constituant les Zones Très Denses, dans lesquelles chaque opérateur déploie son propre réseau jusqu'aux Points de Mutualisation, qui sont le plus souvent situés à l'intérieur des immeubles. Les câblages d'immeuble sont ensuite mutualisés entre les opérateurs.

Dans le cadre du plan de déploiement de son réseau de fibre optique (FTTH) jusqu'à l'abonné, le Groupe, à travers ses filiales Free, Free Infrastructure, IRE et Immobilière Iliad, est amené à réaliser d'importants investissements dans les infrastructures réseaux.

Le Groupe déploie ainsi ses propres infrastructures dans les Zones Très Denses, nécessitant :

- L'acquisition et l'aménagement de locaux pour la réalisation de nœuds de raccordement optique (NRO) ;
- Un déploiement horizontal, qui consiste à acheminer de la fibre optique depuis le NRO jusqu'aux Points de Mutualisation ; ce déploiement est réalisé en utilisant les galeries visitables du réseau d'assainissement à Paris, et principalement au travers de l'offre d'accès aux infrastructures de génie civil de l'Opérateur historique en Province ;
- Le raccordement du réseau horizontal aux Points de Mutualisation ;
- Le raccordement final, consistant à poser une prise optique chez l'abonné, et à la connecter aux fibres verticales de l'immeuble, au niveau du boîtier d'étage.

En déployant sa propre boucle locale en fibre optique, le Groupe devient ainsi propriétaire de l'ensemble des infrastructures jusqu'à l'abonné, ce qui lui permet d'être totalement indépendant de l'opérateur historique, de maîtriser pleinement la qualité de service et la relation abonné, ainsi que d'offrir à ses abonnés un accès à une technologie répondant pleinement aux besoins croissants en bande passante.

Ce déploiement s'inscrit dans la continuité logique de la stratégie du Groupe Iliad, consistant à investir dans le déploiement de ses propres infrastructures, afin d'accroître ses niveaux de marge et sa rentabilité.

En dehors des Zones Très Denses, afin de rationaliser les déploiements et les investissements des opérateurs, le cadre réglementaire (défini par l'Arcep dans sa décision n°2010-1312 du 14 décembre 2010) prévoit une mutualisation plus importante des infrastructures en imposant à l'opérateur qui déploie la construction de Points de Mutualisation extérieurs, regroupant chacun environ 1 000 lignes.

Les opérateurs optant pour la construction de Points de Mutualisation de moins de 1 000 lignes sont tenus de proposer une offre de collecte permettant de raccorder ces Points de Mutualisation à un point de concentration regroupant un nombre de lignes plus important.

Le Groupe Iliad a été dans ce cadre le premier opérateur à souscrire, en août 2012, à l'offre de l'Opérateur historique d'accès aux lignes FTTH en dehors de la Zone Très Dense et à s'engager à cofinancer certaines des agglomérations proposées par l'Opérateur historique. Cette offre permet à chaque opérateur d'acquérir et donc de cofinancer le déploiement à hauteur de la part de marché locale souhaitée. Cette mise en commun des moyens permet de déployer un réseau unique et mutualisé entre les répartiteurs optiques et les abonnés, et de desservir ainsi une population plus large.

Depuis 2013, le Groupe a souscrit au cofinancement du déploiement en dehors des Zones Très Denses sur une soixantaine d'agglomérations et 20 communes, représentant 4,5 millions de logements déployés d'ici 2020.

Le premier semestre 2016 s'inscrit dans la continuité de l'année 2015, avec la poursuite des efforts d'investissements du Groupe dans son projet FTTH. Ainsi, au cours de la période le nombre de prises raccordables a augmenté de plus de 600 000 prises pour atteindre près de 3,1 millions de prises raccordables au 30 juin 2016.

Le premier semestre 2016 a également été marqué par l'ouverture progressive de la commercialisation des offres fibre de Free dans les zones de co-financement (ZMD).

A ce jour, une centaine de communes a été ouverte commercialement. Le nombre d'abonnés raccordés en FTTH au 30 juin 2016 était de près de 250 000. Le Groupe Iliad entend poursuivre et intensifier son engagement dans le déploiement, aussi bien dans les Zones Très Denses qu'en dehors, et prévoit ainsi d'atteindre :

- 9 millions de prises raccordables à horizon 2018,
- et 20 millions de prises raccordables à horizon 2022.

Ce plan d'investissement ambitieux permettra au Groupe d'accélérer son indépendance technologique vis-à-vis de l'opérateur historique et d'accroître sa rentabilité, en raison d'une part de marché dans le fixe de 24%⁶.

(c) Un portefeuille de fréquences enrichi et complet

Depuis l'obtention de la 4^{ème} licence mobile 3G en janvier 2010, le Groupe n'a cessé d'enrichir son portefeuille de fréquences.

Titulaire de 5MHz duplex dans les bandes 900MHz et 2 100MHz et de 20MHz duplex dans la bande 2 600MHz au lancement de l'activité mobile en 2012, le Groupe a réussi à compléter son portefeuille en 2015 et 2016 sur le territoire métropolitain en acquérant les fréquences suivantes :

- 5MHz duplex dans la bande de fréquences 1 800MHz libérés par Bouygues Telecom dans le cadre du processus de refarming défini par l'ARCEP (décision du 16 décembre 2014). Ces fréquences ont fait l'objet d'une mise à disposition progressive au cours du premier semestre 2015 pour être disponibles sur l'intégralité du territoire métropolitain à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
- 10MHz duplex supplémentaires dans la bande de fréquences 1 800MHz, suite à l'autorisation par l'ARCEP du refarming des fréquences de Orange et SFR, ces fréquences ayant été

⁶ Estimation de la Société

libérées sur l'intégralité du territoire métropolitain au profit du Groupe en date du 25 mai 2016 ;

- de 10MHz remportés le 17 novembre 2015 suite aux enchères pour l'attribution des fréquences mobiles de la bande 700MHz. Ces fréquences seront disponibles de manière progressive par région, en commençant par l'Île de France en avril 2016 puis une région par trimestre à partir du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 1^{er} juillet 2019, date de libération de la dernière région. Ces fréquences ont été acquises pour un montant de 933 millions d'euros, et sont payables en quatre tranches étalées entre 2016 et 2018, avec deux échéances sur la première année.

Le Groupe dispose ainsi d'un portefeuille de 55MHz duplex équilibré sur l'ensemble du territoire métropolitain, lui permettant d'être performant en 3G et en 4G.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à candidature ouvert par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, le Groupe a déposé en mai 2016 des dossiers de candidature afin d'obtenir des fréquences mobiles en Guadeloupe, en Guyane, à la Réunion, à la Martinique, à Mayotte, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin, afin de favoriser la continuité territoriale avec la Métropole et ainsi faire profiter les consommateurs des départements et régions d'Outre-mer d'offres attractives.

(d) Déploiement d'un réseau d'antennes mobiles

Depuis l'obtention de la 4^{ème} licence mobile 3G, le Groupe déploie son réseau mobile. Ce déploiement s'appuie sur l'important réseau de transmission fixe (cf. 1.1.3.a) du Groupe et il repose sur une organisation dédiée qui pilote l'ensemble du processus (recherche de sites, démarches auprès des bailleurs de tous types, démarches administratives et réglementaires, réalisation des travaux dans le respect des règles de sécurité, jusqu'au suivi de l'exploitation des équipements radioélectriques sur les sites installés).

Malgré un contexte réglementaire plus contraignant pour les déploiements d'antennes mobiles (Loi Abeille, loi ALUR), le Groupe a réussi maintenir le rythme de déploiement de son réseau mobile, avec plus de 750 nouveaux sites déployés sur le premier semestre 2016. Au 30 juin 2016, le Groupe disposait de plus de 6 800 sites en service, lui permettant de couvrir 85% de la population avec son propre réseau 3G.

Parallèlement à ses déploiements et afin d'offrir la meilleure expérience abonné possible pour les utilisateurs de données mobiles, conçu dès l'origine avec les dernières technologies (tout IP NGN), le réseau mobile du Groupe s'est caractérisé par une forte intensité des migrations de ses sites vers la 4G. Ainsi, le Groupe a ouvert plus de 900 sites 4G en 2 600 MHz et plus de 1 100 sites 4G en 1 800 MHz au titre du premier semestre 2016 et dispose de près de 6 600 sites 4G en 2 600 MHz et de plus de près de 1 300 sites 4G 1 800 MHz au 30 juin 2016, portant le taux de couverture de la population en 4G à 69%. Ainsi, au 30 juin 2016, plus de 95% des sites mobiles du Groupe étaient allumés en 4G et une majorité de ces sites étaient raccordés au réseau par un lien fibre.

La 4G constitue une priorité pour le Groupe, qui peut équiper un maximum de sites en 4G grâce à ses équipements récents lui permettant de migrer rapidement ses sites 3G vers la technologie 4G. Avec l'obtention des fréquences 1 800MHz et 700MHz et leur mise en service progressive, le Groupe bénéficiera d'une couverture 4G complète, aussi bien en extérieur qu'au sein des bâtiments. Ces fréquences viennent en complément de celles déjà disponibles dans la bande 2 600MHz, et contribuent à l'extension de la couverture de la population, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du réseau. Au 30 juin 2016, près de 1 300 sites sont déjà équipés pour le 1 800MHz. De plus, les premiers sites tests alimentés en 700MHz ont été ouverts par le Groupe.

Conjointement à ce déploiement massif, le Groupe a poursuivi ses investissements dans l'extension de son cœur de réseau, de ses systèmes d'information et dans les liens d'interconnexion de ses sites

mobiles. Ainsi, afin d'offrir les meilleurs débits possibles à ses abonnés, le Groupe maximise le nombre de sites raccordés en fibre.

Fort de l'avancée de ses déploiements et du maintien de son rythme dans les années à venir, le Groupe confirme l'objectif (i) de focaliser les efforts de déploiement sur les zones denses, avec plus de 1 500 nouveaux sites visés sur l'exercice 2016, afin de maximiser le volume de trafic en propre (ii) d'accélérer la conversion des sites existants en 4G afin d'atteindre une couverture d'environ 75% de la population en fin d'année et (iii) du lancement du déploiement progressif des sites en 700MHz et 1 800MHz.

Le Groupe précise qu'il a respecté son engagement de couverture de 25% de la population en 4G en octobre 2015, et confirme également sa capacité à atteindre ses futurs engagements de couverture :

- Licence 3G : 90% de la population en 2018
- Licence 4G : 60% de la population en octobre 2019 et 75% de la population en octobre 2023

Les durées d'amortissement retenues pour les principaux éléments mis en service sont les suivantes :

- Licences : entre 15 et 19 ans
- Installations générales : 10 ans
- Installations techniques mobiles : 6 et 18 ans
- Matériels : 3 à 5 ans
- Autres : 2 à 10 ans

(e) Déploiement du réseau de distribution : boutiques et bornes

Au cours du premier semestre 2016, le Groupe a renforcé sa présence physique sur le territoire grâce :

- à l'ouverture de 4 nouvelles boutiques permettant ainsi au Groupe de disposer de 53 Free Centers à fin juin 2016 ;
- au déploiement de bornes de souscription d'abonnements mobiles et de distribution automatique de cartes SIM. Pour cela, le Groupe s'appuie sur un partenariat avec le réseau de magasins « Maison de la Presse » et « Mag Presse ». Au 30 juin 2016, le Groupe avait déjà déployé plus de 1 600 bornes sur l'ensemble du territoire.

1.2 ELEMENTS CLES DU PREMIER SEMESTRE 2016

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2016	30 juin 2015	Variation (%)
Chiffre d'affaires consolidé	2 296,9	2 159,9	6,3%
- <i>Fixe</i>	1 329,1	1 285,2	3,4%
- <i>Mobile</i>	973,4	880,4	10,6%
- <i>Eliminations</i>	-5,6	-5,7	-1,8%
Ebitda consolidé	808,5	725,0	11,5%
Résultat opérationnel courant	360,2	329,7	9,3%
Résultat net	190,4	162,9	16,9%
Ratio d'endettement	0,89x	0,84x	6,0%

Au cours du premier semestre 2016, le Groupe a confirmé son profil de croissance, avec un chiffre d'affaires services en progression de 7,3% (6,3% en incluant les terminaux). Cette dynamique s'appuie sur (i) la reprise de la croissance des activités fixes, qui progressent de 3,4% sur la période (contre 0,5% sur la même période en 2015), (ii) la solidité des activités mobiles, qui connaissent à nouveau une progression à deux chiffres (+13,6% pour le chiffre d'affaires services mobile) et (iii) les bonnes performances commerciales, avec le recrutement net de plus de 500 000 nouveaux abonnés sur les offres fixe et mobile du Groupe, Free redevient ainsi le premier opérateur alternatif Haut Débit et Très Haut Débit en France.

Conformément à ses objectifs, le Groupe a poursuivi ses efforts de déploiement de son réseau mobile, permettant d'accroître sa couverture et d'augmenter ainsi sa profitabilité. Ainsi, l'*Ebitda* du Groupe enregistre une hausse de 11,5% par rapport à la même période en 2015.

Les principaux éléments marquants du premier semestre 2016 ont été les suivants :

- **Fixe : le Groupe est désormais le premier opérateur alternatif Haut Débit et Très Haut Débit français, fort des 123 000 nouveaux abonnés recrutés** (net de résiliation) dans le Haut Débit et Très Haut Débit sur le premier semestre, soit une part de marché des recrutements de 37%⁷. Free a poursuivi son dynamisme commercial, en recrutant autant d'abonnés qu'au premier semestre 2015. Ce bon niveau de recrutements intervient dans un contexte toujours fortement concurrentiel et caractérisé par une agressivité commerciale et tarifaire des concurrents, grâce notamment à des campagnes commerciales opportunistes et ciblées. Dans ce contexte, l'ARPU recule légèrement à près de 34 euros, permettant néanmoins d'assurer une ré-accélération de la croissance du chiffre d'affaires de plus de 3% sur les activités fixes pour atteindre plus de 1,3 milliard d'euros sur le premier semestre 2016 ;
- **Mobile : près de 400 000 abonnés recrutés (net de résiliation) au cours du premier semestre 2016.** Bénéficiant de sa stratégie d'enrichissement de ses offres sur la

⁷ Estimation de la Société

période, le Groupe a conservé sa place de 1^{er} recruteur depuis plus de 4 ans, avec près de 400 000 abonnés recrutés alors que le marché a reculé de 105 000 abonnés sur le 1^{er} semestre 2016. Au 30 juin 2016, avec plus de 12 millions d'abonnés mobile, le Groupe atteint une part de marché de 17,4%⁸. Le chiffre d'affaires services des activités mobiles a progressé de 13,6% sur le premier semestre 2016 ; au total, il atteint maintenant près de 1 milliard d'euros. De plus, la part des recrutements nets sur l'offre à 19,99 euros/mois (15,99 euros/mois pour les abonnés Freebox) ne cesse de croître et atteint un niveau record au premier semestre ;

- **Succès continu et confirmé de la 4G.** Le nombre d'abonnés 4G sur la période a poursuivi son importante progression (base multipliée par 2 en un an) pour atteindre 4,7 millions d'abonnés 4G au 30 juin 2016. La consommation mensuelle moyenne de données mobiles par abonné 4G, déjà parmi les plus élevées en Europe, a continué de progresser et atteint désormais 3,9Go, soit une hausse de 77% en un an ;
- **Poursuite du rythme soutenu des déploiements des réseaux Très Haut Débit fixe et mobile.** Au cours du premier semestre 2016, le Groupe a ainsi porté sa couverture 4G à 69% de la population, grâce notamment (i) au déploiement de plus de 900 nouveaux sites 4G sur la période, (ii) à l'aménagement d'environ 1 100 sites afin de bénéficier des fréquences 1 800MHz (fréquences dont le Groupe dispose totalement depuis mai 2016) et (iii) à l'ouverture des premiers sites en 700MHz. Sur la période, le Groupe a également intensifié ses efforts de déploiement de son réseau FTTH, avec plus de 600 000 nouvelles prises raccordables pour atteindre près de 3,1 millions au 30 juin 2016 ;
- **Augmentation de la rentabilité du Groupe.** La marge d'*Ebitda* du Groupe progresse de 1,6 point par rapport au premier semestre 2015, s'établissant maintenant à plus de 35%. Au 30 juin 2016, l'*Ebitda* du Groupe s'établit ainsi à 809 millions d'euros, en croissance de 11,5%, traduisant notamment la hausse du trafic mobile sur le réseau propre du Groupe. Le résultat net du Groupe ressort à 190 millions d'euros, en hausse de 17% et ce malgré la hausse des amortissements notamment due à l'intensification du déploiement ;
- **Une structure financière solide permettant au Groupe de poursuivre ses investissements dans les réseaux Très Haut Débit et d'envisager des opportunités de croissance.** La politique d'investissement volontariste, aussi bien dans les infrastructures fixes que mobiles permet au Groupe de gagner en autonomie et d'améliorer sa rentabilité pour les prochaines années, tout en offrant un meilleur service à ses abonnés. Ainsi, au cours du premier semestre 2016, le Groupe a investi 622 millions d'euros notamment (i) dans le cadre du déploiement de son réseau mobile avec plus de 750 nouveaux sites et la migration d'environ 1 100 sites en 1 800MHz, (ii) en raison de l'intensification des déploiements du réseau fixe Très Haut Débit, notamment en dehors des Zones Très Denses. Par ailleurs, au cours de la période, le Groupe a effectué le premier décaissement lié à l'acquisition des fréquences 700MHz pour un montant de 237 millions d'euros. Malgré cet effort d'investissement, la structure financière du Groupe reste très solide avec un ratio d'endettement parmi les plus faibles des opérateurs en Europe, à 0,89x au 30 juin 2016.
- **Une opportunité unique pour le Groupe de devenir le quatrième opérateur mobile en Italie.** Début juillet 2016, le Groupe a signé un accord avec les groupes Hutchison et VimpelCom, dans le cadre du projet de fusion de H3G et Wind, afin d'acquérir les actifs lui permettant de devenir le quatrième opérateur mobile en Italie. Cet accord est encore soumis à l'approbation de la Commission Européenne.

⁸ Métropole hors M2M

1.3 COMPARAISON DES RESULTATS AU 30 JUIN 2016 ET AU 30 JUIN 2015

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2016	30 juin 2015	Variation (%)
Chiffre d'affaires	2 296,9	2 159,9	6,3%
Achats consommés	-1 134,9	-1 100,7	3,1%
Marge brute	1 162,0	1 059,2	9,7%
% CA	50,6%	49,0%	1,6 pt
Charges de personnel	-119,5	-109,6	9,0%
Charges externes	-164,5	-138,8	18,5%
Impôts et taxes	-49,1	-35,1	39,9%
Dotations aux provisions	-21,5	-39,9	-46,1%
Autres produits et charges d'exploitation	1,0	-10,7	-
Ebitda	808,5	725,0	11,5%
% CA	35,2%	33,6%	1,6 pt
Charges sur avantages de personnel	-1,2	-1,8	-33,3%
Dotations aux amortissements	-447,2	-393,5	13,6%
Résultat opérationnel courant	360,2	329,7	9,3%
Autres produits et charges opérationnels	-3,0	-2,1	42,9%
RESULTAT OPERATIONNEL	357,2	327,6	9,0%
Résultat financier	-26,1	-30,9	-15,5%
Autres produits et charges financiers	-22,3	-11,6	92,2%
Charges d'impôt	-118,6	-122,3	-3,0%
Résultat des sociétés mises en équivalence	0,2	-	-
RESULTAT NET CONSOLIDE	190,4	162,9	16,9%

1.3.1 Analyse du résultat du Groupe

(a) Principaux indicateurs

<i>Abonnés</i>	30 juin 2016	30 juin 2015	30 juin 2014
Nombre total d'abonnés mobiles	12 080 000	10 925 000	9 095 000
- Dont 4G	4 700 000	2 400 000	-
Nombre total d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit	6 261 000	5 991 000	5 735 000
Nombre total d'abonnés	18 341 000	16 916 000	14 830 000

<i>Autres indicateurs</i>	30 juin 2016	30 juin 2015	30 juin 2014
ARPU Haut Débit et Très Haut Débit (en €)	33,90	34,50	35,80
<i>ARPU Freebox Révolution* (en €)</i>	>38,00	>38,00	>38,00
Prises raccordables en FTTH	3,1m	-	-
Consommation 4G moyenne (en Go/mois/abonné)	3,9 Go	2,2 Go	-

*Hors promotions

(b) Chiffre d'affaires

Le Groupe enregistre une forte croissance de son chiffre d'affaires, il progresse de près de 140 millions d'euros et s'établit désormais à 2,3 milliards d'euros, soit une progression de 6,3%, et même de 7,3% pour le chiffre d'affaires services Groupe. Le Groupe parvient à maintenir d'excellentes performances dans un marché toujours fortement concurrentiel, enregistrant même une ré-accelération de la croissance dans ses activités fixes par rapport au premier semestre 2015 (+3,4%), tirée par les bons recrutements sur le semestre, et continuant de croître à un rythme soutenu dans son activité mobile qui enregistre une croissance à deux chiffres.

Le tableau suivant présente la répartition du chiffre d'affaires du Groupe par nature de revenus au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015 :

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2016	30 juin 2015	Variation (%)
Fixe	1 329,1	1 285,2	3,4%
Mobile	973,4	880,4	10,6%
Eliminations	-5,6	-5,7	-1,8%
Chiffre d'affaires Groupe	2 296,9	2 159,9	6,3%

Revenus fixes

Dans un contexte fortement concurrentiel, le Groupe enregistre une ré-accélération de son chiffre d'affaires sur ses activités fixes. Ainsi, le chiffre d'affaires est en hausse de 3,4% pour atteindre 1 329 millions d'euros au 30 juin 2016. Les principales évolutions sur la période ont été les suivantes :

- **Progression de la base d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit de 123 000 nouveaux abonnés**, soit une part de marché de 37%⁹ des recrutements nets. Dans un contexte concurrentiel et malgré de nombreuses offres promotionnelles de la part des autres opérateurs, le Groupe a réussi à accroître sa part de marché grâce (i) à la forte notoriété de la marque Free, (ii) aux efforts importants entrepris ces dernières années sur l'amélioration de la qualité du service abonnés, (iii) à des offres promotionnelles opportunistes et (iv) au renouvellement réussi de l'offre d'entrée de gamme avec la Freebox mini 4K. Au 30 juin 2016, le Groupe compte près de 6,3 millions d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit et est désormais le premier opérateur alternatif Haut Débit et Très Haut Débit ;
- **Par ailleurs, le Groupe enregistre une légère baisse de l'ARPU Haut Débit et Très Haut Débit à près de 34 euros**, liée à la mise en place d'offres promotionnelles ponctuelles impactant mécaniquement le niveau d'ARPU. Toutefois, l'offre Freebox Révolution continue de susciter un fort engouement et enregistre toujours un ARPU supérieur à 38 euros¹⁰.

Revenus mobiles

Le succès des offres mobiles du Groupe se reflète dans la performance économique, ainsi le chiffre d'affaires de l'activité mobile poursuit sa forte croissance et s'établit désormais à 973 millions d'euros. Cette augmentation résulte notamment de l'excellente performance sur l'activité services, en hausse de 13,6%. Quatre ans après le lancement de l'activité mobile, celle-ci représente déjà 42% du chiffre d'affaires du Groupe. Ainsi, fort de près de 400 000 abonnés recrutés (net de résiliation) sur le premier semestre, le Groupe compte désormais plus de 12 millions d'abonnés mobiles. Les principales évolutions sur la période ont été les suivantes :

- **Une stratégie commerciale reposant sur l'enrichissement des offres et sur l'innovation**. Au cours du premier semestre 2016, le Groupe a poursuivi (i) sa stratégie d'enrichissement des offres en élargissant le nombre de destinations bénéficiant du *roaming* inclus dans le Forfait Free à l'Australie, la Norvège et l'Islande, en plus de l'ensemble des pays de l'Union Européenne, des Etats-Unis et du Canada. Free Mobile est toujours le seul opérateur à proposer 5Go de données mobiles dans une offre à moins de 20 euros par mois. Même si ces nouvelles offres peuvent peser sur la rentabilité à court et moyen terme, elles permettent de maintenir une excellente dynamique commerciale en rendant le Forfait Free totalement unique ;
- **17,4%¹¹ de part de marché**. Au premier semestre 2016, le Groupe est resté le 1^{er} recruteur depuis le lancement de son activité mobile avec près de 400 000 nouveaux abonnés recrutés (net de résiliation). Ainsi, il atteint plus de 12 millions d'abonnés et dépasse nettement son objectif initial de 15% de part de marché quatre ans seulement après son lancement commercial ;
- **Succès continu et confirmé de la 4G**. Au cours du semestre, le Groupe a poursuivi son effort important en terme de déploiement de sites 4G, afin d'atteindre 69% de taux de couverture de la population au 30 juin 2016. Cet effort s'est traduit en un succès commercial, avec un doublement de la base d'abonnés mobile 4G sur les 12 derniers mois pour atteindre 4,7 millions d'abonnés 4G au 30 juin 2016. Par ailleurs, la

⁹ Estimation de la Société

¹⁰ Hors promotions

¹¹ Métropole hors M2M

consommation moyenne des abonnés 4G a augmenté de 1,7Go sur un an pour atteindre 3,9Go par mois et par abonné ;

- **Confirmation de la dynamique d'amélioration du mix d'abonnés dans les recrutements et des migrations** des abonnés de l'offre à 2 euros/mois (0 euro/mois pour les abonnés Freebox) vers l'offre à 19,99 euros/mois (15,99 euros/mois pour les abonnés Freebox). Au premier semestre 2016, le Groupe enregistre davantage de recrutements sur l'offre à 19,99 euros/mois (15,99 euros/mois pour les abonnés Freebox) que sur l'offre à 2 euros/mois (0 euro/mois pour les abonnés Freebox). Le Groupe enregistre un niveau historique de recrutements sur l'offre à 19,99 euros/mois sur le premier semestre 2016, rapporté au nombre d'abonnés recrutés nets ;
- **Un chiffre d'affaires des services mobiles en hausse de 13,6%, et une contribution des ventes de terminaux en retrait**, notamment en raison du succès grandissant d'autres canaux de distribution. Cet effet négatif limite donc la hausse du chiffre d'affaires total de l'activité mobile à 10,6%.

Eliminations

Ces opérations, qui font intervenir deux sociétés du Groupe appartenant à des activités différentes, consistent essentiellement en la revente entre ces deux activités des opérations d'interconnexion. Ces éléments sont naturellement neutralisés dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

(c) Marge brute

La marge brute du Groupe s'élève à 1 162 millions d'euros au 30 juin 2016, en hausse de 103 millions d'euros en valeur absolue et en progression de près de 10% par rapport au premier semestre 2015.

Le taux de marge brute est en hausse de 1,6 point à 50,6% sur le semestre, en raison notamment de la croissance de la rentabilité de l'activité mobile (dont la marge brute est toutefois plus faible que celle de l'activité fixe), grâce à l'évolution positive du mix d'abonnés et à la hausse de la couverture de trafic en propre.

(d) Charges de personnel

Au cours du semestre, le Groupe a créé 318 emplois directs en France, sous forme de CDI, portant l'effectif total du Groupe à 6 364 personnes en France au 30 juin 2016.

Cette augmentation des effectifs est principalement liée à l'intensification des déploiements des réseaux fixes et mobiles du Groupe ainsi qu'à l'extension des équipes au service abonnés.

Compte tenu de ces éléments, les charges de personnel, hors avantages de personnel et coûts capitalisés, progressent pour atteindre désormais près de 120 millions d'euros.

(e) Charges externes

Les charges externes du Groupe progressent de 26 millions d'euros sur le semestre pour atteindre 164 millions d'euros au 30 juin 2016. Pour l'essentiel, ce poste intègre les charges de réseau (location des sites mobile, maintenance...), d'hébergement des équipements, d'assurance, de publicité et de sous-traitance externe. L'évolution sur le premier semestre s'explique principalement par l'évolution du nombre de sites mobile mis en service.

(f) Impôts et taxes

Le poste impôts et taxes est en hausse de 40% par rapport au premier semestre 2015, à 49 millions d'euros, en raison notamment de la progression du déploiement mobile (taxe IFR), de la croissance

du chiffre d'affaires du Groupe (taxe COPE, redevance UMTS, taxe COSIP...) mais aussi de l'augmentation du taux de la taxe COPE de 0,9% à 1,3%.

(g) Dotations aux provisions

Les dotations aux provisions pour impayés, pour dépréciation de stock et pour risques s'établissent à 21 millions d'euros au 30 juin 2016, en baisse de 18 millions d'euros par rapport au premier semestre 2015. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des dotations aux provisions pour impayés constatées par le Groupe dans le cadre de ses offres de location de terminaux.

(h) Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation atteignent un montant positif de 1 millions d'euros au 30 juin 2016, contre -11 millions d'euros au premier semestre 2015.

(i) Ebitda

L'Ebitda du Groupe est en hausse de 11,5% par rapport au premier semestre 2015 et atteint désormais 809 millions d'euros. La marge d'Ebitda est elle-aussi en forte progression de 1,6 point et dépasse le seuil des 35% pour la première fois depuis le lancement de l'activité mobile, en raison notamment de l'amélioration de la rentabilité celle-ci.

Les principales variations intervenues sur la période ont été les suivantes :

- **Bénéfice d'une meilleure couverture mobile.** L'extension de la couverture du réseau mobile du Groupe au cours des 6 derniers mois a permis d'augmenter les volumes de trafic acheminé en propre ;
- **Hausse du niveau de marge sur le mobile,** malgré l'extension des offres de *roaming* à travers de nouveaux pays et la fin des rémunérations liées à l'*airtime* sur les numéros spéciaux au 1^{er} octobre 2015 ;
- **Poursuite de l'optimisation des réseaux fixes du Groupe (dégrouper, migrations et déploiement FTTH).** Au cours du semestre, le Groupe a maintenu ses efforts afin (i) d'étendre son réseau ADSL en ouvrant plus de 600 NRA, (ii) de poursuivre le déploiement de son réseau FTTH en propre et dans les zones de co-investissement avec l'opérateur historique ;
- **Effet d'échelle sur la base de coûts fixes pour l'activité mobile.** La croissance de la base d'abonnés de Free Mobile, après avoir dépassé la taille critique sur cette activité, permet d'accroître l'effet vertueux sur base de coûts fixes (publicité, coûts administratifs...), de bénéficier d'effets d'échelle non négligeables, mais aussi de profiter des avantages d'un opérateur intégré (fixe / mobile) ;
- **Maintien de la marge d'Ebitda sur l'activité fixe,** malgré la hausse des tarifs du dégroupage de 32 centimes par mois et par abonné.

(j) Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant s'élève à 360 millions d'euros au 30 juin 2016, en hausse de plus de 9% par rapport au premier semestre 2015. Cette évolution résulte de la hausse de l'Ebitda détaillée précédemment.

Les charges d'amortissement progressent pour atteindre 447 millions d'euros à fin juin 2016. Cette évolution s'explique par l'activation des éléments des réseaux fixe et mobile mis en service sur la

période, notamment la migration de sites vers la technologie 4G sur les bandes 2 600MHz et 1 800MHz ainsi que la préparation des migrations de sites vers la bande 700MHz.

(k) Résultat net

Le résultat net du Groupe est en hausse de 17% par rapport au premier semestre 2015 pour s'établir à 190 millions d'euros contre 163 millions d'euros au 30 juin 2015.

1.3.2 Flux de trésorerie et investissements

<i>En millions d'euros</i>	30 juin 2016	30 juin 2015	Variation (%)
CAF Groupe	792,5	721,2	9,9%
Variation de BFR Groupe	23,8	-46,5	-
FCF opérationnel	816,4	674,7	21,0%
Investissements Groupe	-858,9	-612,9	40,1%
Impôts décaissés	-115,2	-79,9	44,2%
Autres ¹²	-32,9	-48,7	-32,4%
FCF Groupe (hors fréquences 700MHz, financement et dividendes)	46,1	-67,2	-
FCF Groupe (hors financement et dividendes)	-190,6	-67,2	-
Dividendes	-24,1	-23,0	4,8%
Trésorerie de clôture	318,4	160,6	-

FCF Groupe :

Sur le semestre, le Groupe a poursuivi ses efforts intensifs en termes de déploiement des réseaux fixe et mobile. En effet, la dépense d'investissement hors fréquences augmente de 1,5%, à 622 millions d'euros par rapport au premier semestre 2015. Les principaux faits marquants depuis le début de l'année ont été les suivants :

- Hausse de la capacité d'autofinancement de 10% à 793 millions d'euros ;
- Amélioration de la variation de BFR par rapport au premier semestre 2015, en raison notamment de la fin de l'impact négatif généré par les offres d'accès aux terminaux (location et étalement des délais de paiement) ;
- Maintien d'un niveau élevé d'investissement au niveau du Groupe. Le niveau total des investissements atteint 622 millions d'euros hors fréquences 700MHz, marqué par une dépense d'investissement importante à la fois sur les activités mobile et fixe,

¹² Intérêts financiers inclus

principalement liée au rythme soutenu de déploiement du réseau mobile et à la migration de sites, ainsi qu'à l'accélération sur la fibre ;

- Décaissement d'impôts à hauteur de 115 millions d'euros ;
- Paiement de la première échéance relative à l'achat des fréquences 700MHz pour un montant de 237 millions d'euros ;
- Remboursement de l'obligation d'échéance juin 2016 d'un montant de 500 millions d'euros et tirage d'un montant équivalent sur la ligne de crédit moyen terme mise en place début 2016.
- *Free Cash Flow* (FCF) hors fréquences 700MHz est positif de 46 millions d'euros sur la période et de -191 millions d'euros après paiement de la première échéance des fréquences 700MHz.

Variation nette de la trésorerie :

Le Groupe a clôturé le premier semestre avec une trésorerie disponible de 318 millions d'euros.

1.3.3 Endettement du Groupe

Le Groupe n'est soumis à aucun risque de liquidité, après examen des clauses de remboursement anticipé des prêts souscrits par les sociétés du Groupe ou du non-respect d'engagements financiers (ratios, objectifs...).

Le 1^{er} juin 2016, le Groupe a procédé au remboursement au pair de son obligation de 500 millions d'euros, émise le 26 mai 2011 et présentant un coupon annuel de 4,875%.

Au 30 juin 2016, l'endettement brut du Groupe s'établissait à 1 732 millions d'euros et l'endettement net à 1 403 millions d'euros. Le Groupe continue de profiter d'une structure financière solide avec un ratio d'endettement toujours nettement sous la barre de 1x au 30 juin 2016 à 0,89x et d'une très forte liquidité.

L'endettement brut au 30 juin 2016 est composé des principaux emprunts suivants :

(a) Dettes à moins d'un an

- Programme de billet de trésorerie de 800 millions d'euros

Dans le cadre du renouvellement annuel de son programme de billet de trésorerie, le Groupe a augmenté la taille de sa ligne de 500 millions d'euros à 800 millions d'euros. Au 30 juin 2016, l'utilisation était de 200 millions d'euros.

(b) Dettes à plus d'un an

- Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) – signé en 2010 : 150 millions d'euros

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH sur la période 2010-2012, le Groupe Iliad a obtenu le soutien de la BEI, à travers la mise en place d'une ligne de 150 millions d'euros. Cette ligne amortissable présente une maturité finale juillet 2020. Au 30 juin 2016, cette ligne était utilisée en totalité à hauteur de 108 millions d'euros, les premiers amortissements étant intervenus au cours du 2^{ème} semestre 2015.

- Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) – signé en 2012 : 200 millions d'euros

Dans la continuité du financement de 2010, la Banque Européenne d'Investissement a souhaité étendre son partenariat en mettant en place une nouvelle ligne de 200 millions d'euros pour accompagner les investissements du Groupe sur la période 2012-2014. Cette ligne amortissable présente une maturité finale juillet 2022. Au 30 juin 2016, cette ligne était utilisée à hauteur de 200 millions d'euros.

- Obligation de 650 millions d'euros

Le 26 novembre 2015, le Groupe a procédé à l'émission d'obligations pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125%.

Ces obligations seront remboursées au pair à l'échéance le 5 décembre 2022.

- Crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros

Le Groupe a souhaité profiter des conditions de marché favorables pour renégocier les principales conditions de sa ligne de crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros, mise en place auprès de 12 banques internationales. Ainsi, le 2 octobre 2015 le Groupe a signé un amendement permettant d'étendre la maturité initiale à 2020 et même 2022 avec l'option d'extension.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit a également été ajusté. Il est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,35% et 1,10% par an.

Cette ligne n'est pas utilisée au 30 juin 2016.

- Crédit syndiqué de 500 millions d'euros

Le 8 janvier 2016, compte tenu des conditions favorables sur le marché bancaire, et afin d'étendre la maturité de sa dette, le Groupe a mis en place une ligne de 500 millions d'euros auprès de 11 banques internationales. Cette ligne, sous forme de prêt à terme, a une maturité de 5 ans. Au 30 juin 2016, cette ligne était totalement utilisée.

Les lignes d'emprunt BEI et les lignes de crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros et de 500 millions d'euros sont soumises au respect de covenants financier (ratio de leverage et de couverture d'intérêts). Au 30 juin 2016, le Groupe respectait ses covenants.

(c) Engagements de crédit-bail

Le Groupe utilise des lignes de crédit-bail afin de financer les acquisitions immobilières nécessaires dans le cadre de son déploiement FTTH et pour financer une partie de ses équipements techniques au sein de ses data centers. Au 30 juin 2016, le montant total des financements sous forme de crédit-bail s'élève à 72 millions d'euros.

1.3.4 Répartition du capital au 30 juin 2016

Au 30 juin 2016, le capital social de la société Iliad se composait de 58 720 604 actions ordinaires et était réparti comme suit :

- Dirigeants : 33 894 372 actions soit 57,7% du capital ;

- Public : 24 826 232 actions soit 42,3% du capital.

Au 30 juin 2016, il existe six plans d'options de souscription d'actions Iliad dont le nombre d'actions potentielles pouvant être émises est de 709 945.

1.4 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1.4.1 Objectifs

Dans la perspective de poursuivre sa politique de croissance rentable, le Groupe s'est fixé les objectifs suivants :

- Fixe :
 - Part de marché Haut Débit et Très Haut Débit de 25% à long terme ;
 - 4 millions de prises raccordables au FTTH à fin 2016 ;
 - 9 millions de prises raccordables au FTTH à fin 2018 ;
 - 20 millions de prises raccordables au FTTH à fin 2022.

- Mobile :
 - Déploiement de plus de 1 500 sites en 2016 ;
 - Taux de couverture de la population en 4G proche de 75% à fin 2016 ;
 - Part de marché mobile de 25% à long terme.

- Groupe :
 - Niveau d'investissement 2016 (hors fréquences) légèrement supérieur à 2015 ;
 - Ambition d'atteindre une marge d'*Ebitda* pour le Groupe de plus de 40% d'ici la fin de la décennie.

1.4.2 Evénements postérieurs à la clôture

En vue de la fusion des opérateurs H3G et Wind en Italie, Iliad a signé un accord soumis à l'approbation de la Commission Européenne, afin d'acquérir certains actifs constituant les remèdes de cette transaction. Cet accord porte notamment sur (i) le transfert d'un portefeuille de fréquences de 2x35MHz équilibré pour un montant de 450 millions d'euros dont le paiement est étalé entre 2017 et 2019, (ii) le transfert de sites mobiles en zones denses, (iii) un accord d'itinérance 2G, 3G et 4G sur le réseau fusionné pour une période de 5 ans renouvelable à l'initiative d'Iliad une fois pour la même durée, et (iv) l'engagement d'activer soit un accord de RAN sharing sur les zones rurales, soit d'acquérir des sites mobiles sur ces zones.

1.4.3 Glossaire

Les définitions des principaux termes utilisés par Iliad sont présentés ci-dessous :

Abonnés dégroupés : abonnés qui ont souscrit à l'offre ADSL, VDSL ou FTTH du Groupe dans un central dégroupé par Free.

Abonnés Haut Débit et Très Haut Débit (ou Broadband) : abonnés ayant souscrit une offre ADSL, VDSL ou FTTH du Groupe.

ARPU Haut Débit et Très Haut Débit (Revenu Moyen par Abonné Haut Débit et Très Haut Débit) : inclut le chiffre d'affaires généré par le forfait et les services à valeur ajoutée, mais exclut le chiffre d'affaires non récurrent (par exemple les frais de migration d'une offre à une autre ou les frais de mise en service et de résiliation), divisé par le nombre total d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit facturés sur la période.

ARPU Haut Débit et Très Haut Débit (Revenu Moyen par Abonné Haut Débit et Très Haut Débit Freebox Révolution hors promotions) : inclut le chiffre d'affaires généré par le forfait et les services à valeur ajoutée, mais exclut le chiffre d'affaires non récurrent (par exemple les frais de migration d'une offre à une autre ou les frais de mise en service et de résiliation) et l'impact des promotions, divisé par le nombre total d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit Freebox Révolution facturés en fin de période.

Chiffre d'affaires services : chiffre d'affaires total Groupe hors ventes de terminaux.

Chiffre d'affaires services Mobile : chiffre d'affaires Mobile hors ventes de terminaux.

Ebitda : résultat opérationnel avant amortissement et dépréciation des immobilisations et des avantages de personnel (correspondant aux charges de rémunérations non monétaires liées aux salariés).

FTTH : « Fiber To The Home » : est une solution de desserte fibre optique de bout en bout entre le central de raccordement (NRO) et l'utilisateur.

M2M : communications de machine à machine.

Marge brute : la marge brute est définie comme le chiffre d'affaires déduction faite des achats consommés.

Nombre total d'abonnés Haut Débit et Très Haut Débit : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à l'offre de Free et d'Alice après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée.

Nombre total d'abonnés mobiles : représente, à la fin de la période mentionnée, le nombre total d'abonnés identifiés par leur ligne téléphonique qui ont souscrit à une des offres mobiles de Free après élimination de ceux pour lesquels une résiliation a été enregistrée.

Opérateur alternatif : opérateur apparu à la suite de la perte de monopole de l'opérateur historique d'Etat.

Recrutement : correspond à la différence entre le nombre total d'abonnés à la fin de deux périodes différentes.

Ratio d'endettement (ou Leverage) : correspond au rapport entre la dette nette (passif financier court et long terme moins la trésorerie et équivalents de trésorerie) et l'*Ebitda*.



GROUPE ILIAD
INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE
30 JUIN 2016

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL	1
ETAT DE RESULTAT GLOBAL SEMESTRIEL.....	2
BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: ACTIF	3
BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: PASSIF	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE SEMESTRIEL	6
NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2016	7
NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION EN NORMES IFRS.....	8
NOTE 3 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS	12
NOTE 4 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	13
NOTE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	15
NOTE 6 : INFORMATION SUR LE CAPITAL ET LES DIVIDENDES	17
NOTE 7 : INFORMATION SUR LES EMPRUNTS	18
NOTE 8 : PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES.....	21
NOTE 9 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS.....	22
NOTE 10 : ENGAGEMENTS.....	23
NOTE 11 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	27
NOTE 12 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	28
NOTE 13 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	30

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL

En milliers d'Euros	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Chiffre d'affaires	2 296 934	2 159 887
Achats consommés	(1 134 899)	(1 100 704)
Charges de personnel	(119 510)	(109 641)
Charges externes	(164 464)	(138 806)
Impôts et taxes	(49 072)	(35 099)
Dotations aux provisions	(21 495)	(39 939)
Autres produits et charges d'exploitation	1 046	(10 663)
EBITDA (1)	808 540	725 035
Rémunérations en actions	(1 180)	(1 830)
Dotations aux amortissements et dépréciations.....	(447 174)	(393 509)
Résultat opérationnel courant	360 186	329 696
Autres produits et charges opérationnels	(2 982)	(2 119)
Résultat opérationnel	357 204	327 577
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	92	539
Coût de l'endettement financier brut	(26 209)	(31 427)
Coût de l'endettement financier net	(26 117)	(30 888)
Autres produits et charges financiers	(22 270)	(11 564)
Charge d'impôt	(118 552)	(122 256)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	183	0
Résultat net	190 448	162 869
<i>Résultat net :</i>		
▪ <i>Part du Groupe</i>	189 266	162 826
▪ <i>Intérêts minoritaires</i>	1 182	43
<i>Résultat par action (part du Groupe) :</i>		
▪ <i>Résultat de base par action</i>	3,23	2,78
▪ <i>Résultat dilué par action</i>	3,16	2,72

(1) Cf. définitions page 8

ETAT DE RESULTAT GLOBAL SEMESTRIEL

En milliers d'Euros	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
RESULTAT NET	190 448	162 869
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Éléments recyclables en résultat : 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change 	3 032	1 269
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets d'impôts 	(1 044)	(482)
	1 988	787
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eléments non recyclables en résultat : 		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles 	(3 176)	0
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effets d'impôts 	1 094	0
	(2 082)	0
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en résultat global	190 354	163 656
Résultat global :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Part du Groupe 	189 184	163 672
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intérêts minoritaires 	1 170	(16)

BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: ACTIF

En milliers d'Euros	Note	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Ecarts d'acquisition	5	214 818	214 818
Immobilisations incorporelles	5	2 462 441	2 253 356
Immobilisations corporelles	5	3 380 348	3 229 231
Participation dans les entreprises associées.....		14 183	24 000
Autres actifs financiers.....		13 857	8 371
Actifs d'impôts différés		25 546	25 496
ACTIF NON COURANT		6 111 193	5 755 272
Stocks		20 527	25 628
Actifs d'impôts exigibles		62	2 542
Clients et autres débiteurs		671 393	684 318
Autres actifs financiers		138	138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	329 364	720 068
ACTIF COURANT		1 021 484	1 432 694
ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES		24 459	26 035
TOTAL DE L'ACTIF		7 157 136	7 214 001

BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: PASSIF

En milliers d'Euros	Note	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Capital	6	13 013	12 999
Prime d'émission		409 720	405 848
Réserves consolidées		2 370 330	2 218 351
CAPITAUX PROPRES		2 793 063	2 637 198
<i>Dont</i>			
. <i>Part du Groupe</i>		2 789 638	2 634 572
. <i>Intérêts minoritaires</i>		3 425	2 626
Passifs financiers	7	1 424 535	964 786
Autres passifs non courants	9	1 158 264	934 310
PASSIFS NON COURANTS		2 582 799	1 899 096
Provisions à court terme	8	96 649	99 299
Dette d'impôt		0	5 285
Fournisseurs et autres créiteurs		1 376 855	1 626 413
Passifs financiers	7	307 770	946 710
PASSIFS COURANTS		1 781 274	2 677 707
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 157 136	7 214 001

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission (réserves liées au capital)	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
Capitaux propres Au 1er janvier 2015	+ 12 953	+ 392 564	- 3 050	+ 69 084	+ 1 840 782	+ 2 312 333	+ 2 894	+ 2 315 227
Mouvements 2015								
▪ Résultat consolidé 2015					+ 162 826	+ 162 826	+ 43	+ 162 869
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				+ 846		+ 846	- 59	+ 787
✓ Impact des engagements de retraite								
Total des produits et des charges comptabilisés				+ 846	+ 162 826	+ 163 672	- 16	+ 163 656
▪ Variation de capital de l'entreprise	+ 19	+ 5 231				+ 5 250		+ 5 250
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-22 822	-22 822		- 22 822
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales							- 189	- 189
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			+ 819	+ 499		+ 1 318		+ 1 318
▪ Impact des stocks options				+ 1 816		+ 1 816	+ 13	+ 1 829
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				- 9 951		- 9 951	- 164	- 10 115
▪ Autres variations								
Situation à la clôture au 30 juin 2015	+ 12 972	+ 397 795	- 2 231	+ 62 294	+ 1 980 786	+ 2 451 616	+ 2 538	+ 2 454 154
Capitaux propres Au 1er janvier 2016	+ 12 999	+ 405 848	- 2 455	+ 65 309	+ 2 152 871	+ 2 634 572	+ 2 626	+ 2 637 198
Mouvements 2016								
▪ Résultat consolidé 2016					+ 189 266	+ 189 266	+ 1 182	+ 190 448
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				+ 1 988		+ 1 988		+ 1 988
✓ Impact des engagements de retraite					- 2 070	- 2 070	- 12	- 2 082
Total des produits et des charges comptabilisés				+ 1 988	+ 187 196	+ 189 184	+ 1 170	+ 190 354
▪ Variation de capital de l'entreprise	+ 14	+ 3 872				+ 3 886		+ 3 886
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					- 24 062	- 24 062		- 24 062
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales							- 196	- 196
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			- 1 452	- 711		- 2 163		- 2 163
▪ Impact des stocks options				+ 1 166		+ 1 166	+ 14	+ 1 180
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				- 12 945		- 12 945	- 189	- 13 134
▪ Autres variations								
Situation à la clôture au 30 juin 2016	+ 13 013	+ 409 720	- 3 907	+ 54 807	+ 2 316 005	+ 2 789 638	+ 3 425	+ 2 793 063

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE SEMESTRIEL
--

En milliers d'Euros	Note	30/06/2016	30/06/2015
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		190 448	162 869
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4	447 339	388 150
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		- 416	- 1 604
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		1 180	1 829
- / + Autres produits et charges calculés		17 915	14 279
- / + Plus et moins-value de cession		- 8 439	2 530
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mise en équivalence		- 183	0
- Dividendes (titres non consolidés)		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		647 844	568 053
+ Coût de l'endettement financier net		26 121	30 888
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)		118 552	122 256
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		792 517	721 197
- Impôts versés (B)		- 115 168	- 79 917
+ / - Variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)		23 859	- 46 527
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (E) = (A) + (B) + (C)		701 208	594 753
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	- 871 841	- 623 024
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		6 705	5 575
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisition de filiales et ajustement de prix		-13 134	- 10 115
+ / - Incidence des variations de périmètre : sortie de filiales		10 000	0
+ / - Variation des prêts et avances consenties		344	- 619
+ Encaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		6 341	5 398
- Décaissement sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		- 85	- 878
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (F)		- 861 670	- 623 663
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital . Versées par les actionnaires de la société mère . Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		4 764	4 979
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		- 2 162	1 318
- / + Rachats et reventes d'actions propres			
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice . Dividendes versés aux actionnaires de la société mère . Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		- 24 062	- 22 822
		- 196	- 188
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	7	497 928	151 068
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	7	- 683 166	- 32 038
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		- 32 731	- 45 077
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (G)		- 239 625	57 240
+ / - Incidence des variations des cours des devises (H)		- 40	26
= Variation de la trésorerie nette (E + F + G + H)		- 400 127	28 356
Trésorerie d'ouverture		718 546	132 263
Trésorerie de clôture	4	318 419	160 619

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2016***1-1. PERIMETRE CONSOLIDE AU 30 JUIN 2016***

Il n'y a pas de mouvements significatifs sur le 1^{er} semestre 2016.

1-2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

L'activité du Groupe ILIAD au cours du premier semestre 2016 est marquée par une croissance tirée majoritairement par les activités « mobile ».

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION EN NORMES IFRS

2-1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole « ILD ».

Le Groupe ILIAD est un acteur sur le marché français des télécoms grand public.

Ces comptes consolidés résumés au 30 juin 2016 ont été arrêtés le 30 août 2016 par le Conseil d'Administration.

2.2. BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2016 a été préparé conformément à IAS 34 – « Information financière intermédiaire » et IAS 1 – « Présentation des états financiers ».

La norme IAS 34 prévoit que, s'agissant de comptes résumés, ceux-ci n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation de comptes consolidés annuels. Ces comptes semestriels résumés doivent donc être lus en relation avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2.3. METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, telles qu'exposées dans les états financiers consolidés annuels pour cet exercice, à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires :

- la charge d'impôt est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux effectif moyen estimé pour l'exercice ;
- les engagements de retraite du semestre ont été estimés à partir des études actuarielles réalisées pour l'exercice 2015. Toutefois, le taux d'actualisation retenu au 30 juin 2016 a été revu et fixé à 1,25%.

Le Groupe ILIAD présente un niveau de résultat supplémentaire:

➤ l'EBITDA

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;

- de l'impact des charges liées aux rémunérations sous forme de stock-options/actions.

2.4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

a) Normes, amendements de normes et interprétations applicables au Groupe en 2016:

- **Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers ».** Ces amendements sont destinés à clarifier les dispositions sur deux points :
 - ✓ l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension ;
 - ✓ l'application du jugement professionnel, en modifiant à la marge certaines formulations considérées comme prescriptives et ne laissant de ce fait pas de place au jugement.
- **Amendements à IAS 16 -Immobilisations corporelles- et à IAS 38 -Immobilisations incorporelles : « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables ».** IAS 16 et IAS 38 posent toutes deux le principe suivant : la base d'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques futurs d'un actif. L'IASB a précisé que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée, car les revenus générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif. L'IASB précise également que le revenu est, en général, présumé être une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liés à un actif incorporel. Cette présomption peut, cependant, être réfutée dans certaines circonstances limitées.
- **Amendements à IFRS 11 « Partenariats : comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ».** Ces amendements viennent préciser la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise (« business ») au sens d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.
- **Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2016 - 4 normes sont amendées :**
 - ✓ IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » : modification dans les modalités de cession envisagées ;
 - ✓ IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : i) contrats de services et ii) applicabilité des amendements d'IFRS 7 aux états financiers intermédiaires condensés ;
 - ✓ IAS 19 « Avantages du personnel » : taux d'actualisation – profondeur du marché;
 - ✓ IAS 34 « Information financière intermédiaire » : précision sur la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire ».

Le Groupe Iliad applique ces diverses normes et améliorations de normes.

b) Nouvelles normes de consolidation non applicables au 30 juin 2016 (non approuvées par l'Union Européenne) :

- **Amendements à IAS 7 « Etats des flux de trésorerie ».** Les amendements introduisent des paragraphes supplémentaires à la norme. Il est ainsi posé comme principe qu'une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.
- **Amendement à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ».** Les amendements publiés visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d'impôt différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, afin de répondre à la diversité de la pratique.
- **IFRS 15, Amendement et clarification, applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».** Le principe de cette nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournira un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrat) et améliorera les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples.
- **IFRS 9 « Instruments financiers » (version finale) et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.** La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et la comptabilité de couverture. Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :
 - ✓ une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
 - ✓ un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues » ;
 - ✓ une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

- **Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».** L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 (2011) relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Le résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale. Dans ce cas de figure, le profit ou la perte est comptabilisé dans les états financiers de l'investisseur à

concurrence seulement des intérêts des investisseurs non liés dans l'entreprise associée ou la coentreprise.

- **Report de la date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS 10 et à IAS 28.**
- **Amendement à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ».** Ces amendements fournissent des règles de comptabilisation concernant :
 - ✓ Les effets des conditions d'acquisition des droits sur l'évaluation d'un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie
 - ✓ Les paiements fondés sur des actions et soumis à une retenue fiscale
 - ✓ Une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres.
- **IFRS 16 « Contrats de location ».** La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes. Le changement le plus important est que tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs. IFRS 16 traite tous les contrats comme des contrats de location-financement.

Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur sont exemptés des obligations posées par IFRS 16. IFRS 16 ne modifie pas la comptabilisation des contrats de services. En revanche, elle donne des indications utiles pour distinguer, dans un contrat complexe, la partie « services » de la partie « location ».

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe ILIAD.

NOTE 3 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS

Le Groupe a défini sa présentation sectorielle en créant le secteur Télécom Grand Public et publie des informations à ce titre.

La présentation géographique de l'activité du Groupe correspond par ailleurs à la France, où le Groupe exerce l'essentiel de son activité.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

NOTE 4 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
--

Le détail des dotations nettes aux amortissements et provisions est le suivant :

En milliers d'Euros	Note	30/06/2016	30/06/2015
Dotations aux amortissements :			
▪ Immobilisations incorporelles	5.2	131 735	116 285
▪ Immobilisations corporelles	5.3	315 440	277 223
Dotations aux provisions sur immobilisations			
		0	16
Dotations aux provisions pour risques et charges			
	8	1 158	399
Reprises de provisions pour risques et charges :			
▪ Utilisées	8	(1 096)	(3 646)
▪ Non utilisées	8	(2 684)	(412)
Autres			
		2 786	(1 715)
Tableau des flux de trésorerie		447 339	388 150

Les acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

En milliers d'Euros	Note	30/06/2016	30/06/2015
▪ Immobilisations incorporelles	5.2	341 813	6 048
▪ Immobilisations corporelles (hors crédits-baux nouveaux)	5.3	471 320	528 015
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT) :			
. en début de période		1 722 620	665 602
. impact actualisation dettes		23 217	11 376
. en fin de période		(1 687 129)	(588 017)
▪ Autres		0	0
Tableau des flux de trésorerie		871 841	623 024

La trésorerie de clôture est composée des éléments suivants :

En milliers d’Euros	Note	Trésorerie à la clôture au 30/06/2016	Trésorerie à la clôture au 30/06/2015
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilités ▪ Valeurs mobilières de placement ▪ Dettes financières à court terme 		21 685 307 679 (10 945)	68 190 94 419 (1 990)
Tableau des flux de trésorerie		318 419	160 619

NOTE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

5.1. ECARTS D'ACQUISITION

En milliers d'Euros	30/06/2016
Valeur nette au 1^{er} janvier 2016	214 818
Valeur nette au 30 juin 2016	214 818

En milliers d'Euros	31/12/2015
Valeur nette au 1^{er} janvier 2015	214 818
Valeur nette au 31 décembre 2015	214 818

5.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'Euros	30/06/2016
Valeur nette au 1^{er} janvier 2016	2 253 356
Entrées :	
. acquisitions	339 871
. immobilisations générées en interne	1 942
Reclassement	(105)
Autres	(888)
Dotations aux amortissements	(131 735)
Valeur nette au 30 juin 2016	2 462 441

En milliers d'Euros	31/12/2015
Valeur nette au 1^{er} janvier 2015	1 234 902
Entrées :	
. acquisitions	1 255 746
. immobilisations générées en interne	4 290
Reclassement	4
Autres	(1 776)
Dotations aux amortissements	(239 810)
Valeur nette au 31 décembre 2015	2 253 356

5.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'Euros	30/06/2016
Valeur nette au 1^{er} janvier 2016	3 229 231
Acquisitions (1)	478 001
Cessions	(5 101)
Reclassement	105
Autres	(6 748)
Dotations aux amortissements	(315 440)
Valeur nette au 30 juin 2016	3 380 048

(1) dont acquisitions d'actifs réalisés dans le cadre de contrats de crédits-baux : 6 681 K€

En milliers d'Euros	31/12/2015
Valeur nette au 1^{er} janvier 2015	2 787 849
Acquisitions (1)	1 031 759
Cessions	(9 526)
Reclassement	(4)
Autres	(295)
Dotations aux amortissements	(580 552)
Valeur nette au 31 décembre 2015	3 229 231

(1) dont acquisitions d'actifs réalisés dans le cadre de contrats de crédits-baux : 19 833 K€

Le Groupe ILIAD a maintenu ses efforts d'investissements notamment dans le cadre du déploiement des réseaux mobile et fibre optique.

5.4. DEPRECIATION DES ACTIFS

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'évènements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement, soit à chaque fois qu'en raison d'évènements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

NOTE 6 : INFORMATION SUR LE CAPITAL ET LES DIVIDENDES**6.1. CAPITAL**

Les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 14 juin 2007 et le 30 août 2007 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 14 juin 2012 et le 30 août 2012. Les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 5 novembre 2008 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 5 novembre 2013. Enfin, les options de souscription d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 30 août 2010 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 29 août 2014 pour la première tranche.

Au cours du premier semestre 2016, 59 964 options de souscriptions d'actions supplémentaires ont été levées, entraînant l'émission de 59 964 actions nouvelles. Le capital social a, en conséquence, été augmenté de 14 KEuros pour être porté de 12 999 KEuros à 13 013 KEuros au 30 juin 2016.

6.2. DIVIDENDES

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ILIAD réunie le 19 mai 2016 a décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 0,41 Euros par action, soit un montant global de 24 062 KEuros.

Le dividende a été détaché de l'action le 23 juin 2016.

NOTE 7 : INFORMATION SUR LES EMPRUNTS
--

Les dettes financières sont réparties comme suit:

En milliers d'Euros	30/06/2016	31/12/2015
Non courants	1 424 535	964 786
Courants	307 770	946 710
Total	1 732 305	1 911 496

Les variations des emprunts sont analysées ci-après :

En milliers d'Euros	30/06/2016
Solde au 1^{er} janvier 2016	1 911 496
Nouveaux emprunts (1)	504 609
Remboursements d'emprunts	(683 166)
Variation concours bancaires	9 423
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	(3 448)
Autres	(6 609)
Solde au 30 juin 2016	1 732 305

(1) dont emprunts liés aux retraitements des crédits baux pour 6 681 K€

En milliers d'Euros	31/12/2015
Solde au 1^{er} janvier 2015	1 221 464
Nouveaux emprunts (1)	758 422
Remboursements d'emprunts	(53 217)
Variation concours bancaires	(3 617)
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	(12 155)
Autres	599
Solde au 31 décembre 2015	1 911 496

(1) dont emprunts liés aux retraitements des crédits baux pour 19 833 K€

Crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros :

Le 28 novembre 2013, le Groupe ILIAD a refinancé sa ligne de crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros auprès de 12 banques internationales. Les conditions de ce refinancement ne modifient pas substantiellement le contrat d'emprunt.

Cette nouvelle ligne entièrement sous forme de crédit revolving a une maturité initiale de 5 ans (2018) et une option d'extension à 7 ans (2020). Le 2 octobre 2015, le Groupe a signé un amendement permettant d'étendre la maturité initiale de 2018 à 2020 et d'étendre l'option d'extension de 2020 à 2022. Cette ligne n'est pas utilisée au 30 juin 2016.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,35 point et 1,10 point par an.

Term Loan de 500 millions d'euros :

Le 08 janvier 2016, le Groupe ILIAD a signé un contrat ouvrant une nouvelle ligne de crédit syndiqué pour un montant total de 500 millions d'euros.

Cette ligne a une maturité à 5 ans (2021).

Cette ligne est entièrement utilisée depuis fin mai 2016.

Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu, courant 2011, le soutien de la BEI à travers la mise en place d'une ligne de 150 millions d'euros. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans.

Fin août 2012, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes de nouvelle génération. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans.

Ces deux lignes sont totalement utilisées au 30 juin 2016, un premier remboursement de 25 millions d'euros étant intervenu courant 2015 et un second remboursement de 17 millions d'euros au premier semestre 2016.

Emprunts obligataires :

Le 26 mai 2011, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 4,875 %.

Ces obligations ont été totalement remboursées en juin 2016.

Le 26 novembre 2015, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125 %. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 5 décembre 2022.

Programme de billets de trésorerie (< 1 an) de 800 millions d'euros :

Au cours du 1^{er} semestre 2012, et dans une perspective de diversification de ses sources et de ses maturités de financement, le Groupe ILIAD a mis en place un programme de billets de trésorerie de 500 millions d'euros. Au cours du premier semestre 2015, le Groupe ILIAD a augmenté la taille de son programme de 500 à 800 millions d'euros.

Au 30 juin 2016, cette ligne était utilisée à hauteur de 200 millions d'euros.

NOTE 8 : PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

Semestre clos le 30 juin 2016 (en milliers d'Euros)	Litiges et contentieux	Autres	Total
Montants au 1^{er} janvier 2016	99 299	0	99 299
Provisions additionnelles	592	566	1 158
Utilisations	(1 096)	0	(1 096)
Reprises	(2 684)	0	(2 684)
Autres variations	(28)	0	(28)
Montants au 30 juin 2016	96 083	566	96 649
<i>Dont non courant</i>			<i>0</i>
<i>Dont courant</i>			<i>96 649</i>

31 décembre 2015 (en milliers d'Euros)	Litiges et contentieux	Autres	Total
Montants au 1^{er} janvier 2015	94 575	1 612	96 187
Provisions additionnelles	10 818	0	10 818
Utilisations	(3 740)	0	(3 740)
Reprises	(2 405)	(1 612)	(4 017)
Autres variations	51	0	51
Montants au 31 décembre 2015	99 299	0	99 299
<i>Dont non courant</i>			<i>0</i>
<i>Dont courant</i>			<i>99 299</i>

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS

En milliers d'Euros	30/06/2016	31/12/2015
Autres passifs non courants	1 158 264	934 310
Total	1 158 264	934 310

L'augmentation des autres passifs non courants est essentiellement liée à l'activité mobile.

NOTE 10 : ENGAGEMENTS

Engagements de locations :

La ventilation des charges de location comptabilisées en résultat est la suivante :

En millions d'Euros	30/06/2016	30/06/2015
▪ Loyers (paiements minimaux)	58	54
▪ Loyers conditionnels	0	0
▪ Sous-locations	6	6
Total	64	60

Le tableau ci-dessous présente l'analyse par nature et par échéance des engagements donnés par le Groupe au 30 juin 2016 sur les locations.

(Chiffres en millions d'Euros) Nature de location	< 1 an	de 1 an à 5 ans	>5 ans	TOTAL
Biens immobiliers	22	58	3	83
Véhicules	2	2	0	4
Autres locations	88	340	112	540
TOTAL	112	400	115	627

Aucun engagement de locations ne prévoit de loyers conditionnels significatifs, d'options de renouvellement, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

Engagements de réseaux :**Investissements de réseaux :**

Le Groupe ILIAD est engagé à hauteur de 43,2 millions d'euros au titre d'investissement futurs sur son réseau.

Achats de capacités :

(Chiffres en millions d'Euros) Nature de l'engagement	< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Achats de capacités	32	80	0	112
TOTAL	32	80	0	112

Autres engagements :

Les engagements financiers relatifs aux emprunts sont décrits note 7.

Au 30 juin 2016,

- Le montant des autres engagements donnés par le Groupe ILIAD s'élève à 17.40 MEuros

Les autres engagements donnés consistent principalement en des cautions bancaires.

Procès et litiges :

Les principaux litiges en cours sont les suivants au 30 juin 2016 :

Litiges NUMERICABLE :

Par jugement du 13 décembre 2013, le tribunal de commerce de Paris a condamné solidairement Numericable et NC Numericable à payer à Free la somme de 6 391 000 euros pour avoir entraîné une confusion lors du lancement de ses offres mobiles en 2011. L'exécution provisoire a été ordonnée. Numericable et NC Numericable ont interjeté appel de cette décision. L'affaire est toujours en cours.

Litiges SFR :

- Par assignation du 27 mai 2014, SFR demande au tribunal de commerce de Paris de condamner solidairement Free Mobile, Free et Iliad à payer la somme de 493,2 millions d'euros en réparation du préjudice économique, d'image et morale que la société aurait subi du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Free Mobile, Free et Iliad contestent la position de SFR et ont formulé une demande reconventionnelle d'un montant de 475 millions d'euros pour Free Mobile et 88 millions d'euros pour Free. L'affaire est en cours.
- Par assignation du 31 juillet 2015, Free demande au tribunal de commerce de Paris de condamner Numericable-SFR pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de parasitisme commercial résultant de l'utilisation du terme « Fibre » pour désigner un accès terminé par câble et voir réparer son préjudice en cours d'évaluation.

Litiges ORANGE :

- Le 11 avril 2014, deux assignations ont été déposées par Orange sur différents brevets. Dans ces assignations, Orange demande au Tribunal notamment d'interdire les actes prétendument de contrefaçon et fait des demandes provisionnelles d'environ 250 millions d'euros. En réponse, Free conteste les arguments d'Orange en remettant notamment en cause sa qualité pour agir, la validité du brevet et des revendications d'Orange et demande la condamnation d'Orange à 50 000 euros pour procédure abusive et 50 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

- Une décision a été rendue par le TGI de Paris le 18 juin 2015, déboutant Orange de ses demandes, condamnant Orange à régler à Free 200 000 euros et annulant, à la demande de Free, le brevet qui était revendiqué. Orange a fait appel de ce jugement. Les deux affaires sont toujours en cours.
- Par décision n° 2015-0971-RDPI du 28 juillet 2015, l'ARCEP a autorisé Free Mobile à utiliser sans surcoût les liens de fibres optiques pour collecter le trafic issu de ses stations de bases mobiles, que celles-ci soient reliées au répartiteur en cuivre ou en fibre optique. Le 28 août 2015, Orange a interjeté appel de cette décision de l'ARCEP. Free Mobile conteste la position d'Orange. L'affaire est en cours.

Litiges BOUYGUES TELECOM :

- Fin 2014, Bouygues Telecom a assigné Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris pour une soi-disant violation de ses obligations en qualité d'opérateur de téléphonie mobile et de soi-disant pratiques commerciales trompeuses. Free Mobile conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. Bouygues Télécom a chiffré le préjudice qu'il estime avoir subi à 411 millions d'euros. L'affaire est toujours en cours.
- Par assignation du 10 novembre 2015, Free a assigné Bouygues Telecom devant le Tribunal de Commerce de Paris pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de dénigrement dans le cadre de la commercialisation et voir réparer son préjudice en cours d'évaluation. L'affaire est toujours en cours.
- Le 25 mars 2016, Bouygues Telecom a déposé devant le Conseil d'Etat un recours pour excès de pouvoir contre la décision du 27 janvier 2016, par laquelle l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a rejeté le recours gracieux, formé par Bouygues Telecom le 27 novembre 2015 contre le refus opposé le 30 septembre 2015 à sa demande en date du 28 juillet 2015 tendant à ce que l'ARCEP modifie les termes du contrat d'itinérance nationale 2G/3G dont bénéficie Free Mobile. Bouygues Telecom demande au Conseil d'Etat, en particulier, d'annuler les décisions, en date des 30 septembre 2015 et 27 janvier 2016 et d'enjoindre (i) à titre principal, à l'ARCEP d'engager, dans un délai d'un mois à compter de la décision du Conseil d'Etat à intervenir, la procédure permettant, sur le fondement des dispositions de l'article L. 34-8-1-1 du code des postes et des communications électroniques, de modifier le contrat d'itinérance passé entre Free Mobile et Orange en vue de son extinction définitive et complète au plus tard à la fin 2016 ou (ii) à titre subsidiaire, à l'ARCEP d'engager cette même procédure afin d'aboutir à une extinction très rapide, avec une échéance prenant en considération la situation concurrentielle prévalant sur le marché de la téléphonie mobile, de cet accord d'itinérance.
Free Mobile intervient à l'instance et conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. L'affaire est en cours.

- Le 27 juillet 2016, Bouygues Telecom a déposé devant le Conseil d'Etat un recours pour excès de pouvoir contre la décision de l'ARCEP rendue publique le 30 juin 2016. Bouygues Telecom estime que l'ARCEP a renoncé à demander une modification du nouveau contrat d'itinérance passé entre Free Mobile et Orange. Bouygues Telecom demande au Conseil d'Etat, en particulier, d'annuler la décision de l'ARCEP et d'enjoindre à l'ARCEP, dans le délai d'un mois à compter de la décision qui sera rendu par le Conseil d'Etat, d'engager la procédure prévue à l'article L 34-8-1-1 du CPCE de modification du nouveau contrat d'itinérance passé entre Free Mobile et Orange afin d'en réduire la durée et le champ géographique d'application et de modifier ses conditions d'extinction, en cohérence avec les principes dégagés par l'autorité de la concurrence dans son avis du 11 mars 2013.
Free Mobile intervient à l'instance et conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. L'affaire est en cours.

- Le 27 juillet 2016, Bouygues Telecom a déposé devant le Conseil d'Etat un recours pour excès de pouvoir contre les lignes directrices de l'ARCEP relatives au partage de réseaux mobiles, publiées en mai 2016, le communiqué de presse de l'ARCEP du 25 mai 2016 et le projet de lignes directrices de l'ARCEP relatives au partage de réseaux mobiles, soumis à consultation publique du 12 janvier au 23 février 2016, en tant que ces actes s'appliquent au contrat d'itinérance passé entre Free Mobile et Orange. Bouygues Telecom demande au Conseil d'Etat, en particulier, d'annuler les lignes directrices de l'ARCEP relatives au partage de réseaux mobiles, en date de mai 2016, le communiqué de presse du 25 mai 2016 et le projet de lignes directrices soumis à consultation publique du 12 janvier au 23 février 2016.
Free Mobile intervient à l'instance et conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. L'affaire est en cours.

- Le 28 juillet 2016, l'Autorité de la Concurrence (ADLC) a notifié à Free Mobile la saisine de l'ADLC par Bouygues Telecom le 14 juin et 1er juin 2016. Bouygues Telecom demande à l'ADLC la condamnation d'Orange et Free Mobile pour entente et, à titre de mesures conservatoires, d'enjoindre à Orange et Free Mobile de mettre fin immédiatement à l'accord de prolongation de l'itinérance conclu le 15 juin 2016 et d'enjoindre à Orange et Free Mobile de conclure un nouvel avenant à leur accord d'itinérance prévoyant un calendrier d'extinction de l'itinérance 2G et 3G de Free en vue d'une extinction totale d'ici fin 2016.
Free Mobile conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. L'affaire est en cours.

NOTE 11 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de change, le Groupe avait mis en place, au cours des exercices antérieurs, une politique de couverture de ses décaissements en US dollars.

Le Groupe ILIAD n'a pas souhaité couvrir ses décaissements en US dollars compte tenu du niveau actuel des parités.

Par ailleurs, afin de réduire la volatilité des flux futurs liés aux paiements d'intérêts relatifs aux emprunts, le Groupe ILIAD avait mis en place des contrats de swap de taux d'intérêts payeurs à taux fixe. Ces contrats se sont terminés au cours du premier semestre 2016.

Compte tenu de la part significative des financements à taux fixes (emprunt obligataire et lignes BEI), le Groupe ILIAD n'a pas jugé nécessaire la mise en place de nouveaux contrats de swap de taux.

NOTE 12 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les transactions avec les principaux dirigeants ainsi qu'avec les sociétés Monaco Telecom et Salt Mobile sont les seules transactions entre parties liées applicables au Groupe ILIAD.

Transactions avec les principaux dirigeants

- Personnes concernées :

La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction (neuf personnes au 30 juin 2016).

- La rémunération des 9 principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

En milliers d'Euros	30/06/2016	30/06/2015
▪ Rémunération totale	1 169	1 135
▪ Paiements en actions ou assimilés	245	167
Total	1 414	1 302

Impact des attributions gratuites d'actions Free Mobile existantes à émettre

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant. Un premier mécanisme de liquidité partielle a été autorisé courant 2015.

Le 09 mars 2016, le Conseil d'Administration de la société Iliad a décidé d'autoriser un second mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 10% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Transaction avec Monaco Telecom

Le Groupe ILIAD a signé un protocole d'accord avec la société Monaco Telecom, société monégasque contrôlée par une partie liée au Groupe Iliad, pour louer des sites sur lesquels sont installés des équipements du Groupe. Le montant facturé par Monaco Telecom au 30 juin 2016 au titre de la mise à disposition de ces sites s'élève à 183K€.

Transaction avec Salt Mobile

Free Mobile réalise des prestations techniques pour le compte de la société SALT, société suisse contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD. Le montant reconnu en chiffre d'affaires au titre du premier semestre 2016 s'est élevé à 800 K€.

NOTE 13 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le Groupe ILIAD a signé un accord avec les groupes Hutchison et VimpelCom début juillet 2016, dans le cadre du projet de fusion de leurs filiales italiennes respectives H3G et Wind, afin d'acquérir les actifs composant l'ensemble de remèdes proposé à la Commission Européenne dans le contexte du processus d'examen de cette fusion.

L'accord prévoit :

- Le transfert d'un portefeuille de fréquences 3G/4G de 2x35MHz pour un montant de 450 millions d'euros dont le paiement est étalé entre 2017 et 2019 ;
- L'engagement d'acquérir plusieurs milliers de sites en zones denses proposés par Wind/H3G ;
- L'engagement d'activer soit un accord de RAN Sharing (partage de réseau) sur les zones rurales avec Wind/H3G, soit d'acquérir sur cette zone plusieurs milliers de sites auprès de Wind/H3G ou à des tiers ;
- Un accord d'itinérance 2G, 3G et 4G sur le réseau fusionné pour une période de 5 ans renouvelable à l'initiative du Groupe ILIAD une fois pour la même durée

Cet accord est soumis à l'approbation de la Commission Européenne ainsi qu'à l'autorisation par la Commission Européenne de la fusion H3G/Wind en application du règlement communautaire relatif au contrôle des concentrations (pour laquelle une décision devrait être rendue d'ici le 8 septembre 2016).

Cet ensemble de remèdes permettra au Groupe ILIAD d'entrer sur le marché italien des télécommunications en proposant des services de téléphonie mobile et de devenir le quatrième opérateur de réseau mobile disposant d'une couverture nationale.

ILIAD SA

**Rapport des Commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016)

Aux Actionnaires
ILIAD SA
16, rue de la Ville l'Evêque
75008 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société ILIAD SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 août 2016

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Xavier Cauchois

François Buzy

Jean-Paul Seguret



Société anonyme au capital de 12.999.215,04 euros
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque – 75008 Paris
342 376 332 R.C.S. PARIS

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 30 août 2016

Maxime Lombardini,
Directeur Général d'Iliad